



à l'attention des adhérents de la CAPEB du Jura

Dole, le 31 Mai 2022

Madame, Monsieur,

La CAPEB du Jura a organisé le 23 mai dernier une rencontre avec les candidats à la prochaine élection législative à l'entreprise Maignan à Rochefort-sur-Nenon.

Je salue cette initiative qui a permis un échange direct sur vos attentes.

Si je suis élue Députée, je m'engage d'abord à poursuivre ce dialogue avec les représentants du monde économique, afin de pouvoir relayer en bonne connaissance de cause vos préoccupations à l'Assemblée Nationale.

Je m'attacherai à **porter la voix de la ruralité**. En effet, les problématiques des entreprises du Jura ne sont pas toujours exactement les mêmes que celles de Paris et des métropoles.

Enfin, je ne serai pas un « Député mouton » qui suivra aveuglement les consignes d'un Gouvernement. J'étudierai chaque projet de loi, vous consulterai, et proposerai par voie d'amendement des améliorations.

→ Sur les questions liées à l'environnement

Je suis réservée sur l'objectif de la récente loi « climat - résilience » d'imposer le « Zéro Artificialisation Nette ». Il aboutit à freiner le développement des villages et la vitalisation de notre ruralité.

Il faut néanmoins encourager la réhabilitation des logements anciens au cœur des communes. Une des façons de le faire est d'assouplir certaines règles

d'urbanisme trop strictes. J'ai en tête l'exemple d'une décision injuste de l'État s'opposant à la rénovation thermique par l'extérieur d'un logement à Menotey, alors que la maison concernée n'entrait absolument pas dans le champ de vision des visiteurs éventuels des monuments historiques du village. En outre, le professionnel avait proposé des travaux de qualité (matériaux, couleurs) s'insérant intelligemment dans le bâti. Voilà un exemple concret de norme excessive !

S'agissant de la Règlementation Environnementale (RE), je souhaite d'abord qu'elle soit débattue et votée par le Parlement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Vos représentants sont ainsi privés d'un débat important.

Comme vous le savez, la RE 2020 voulue par le Gouvernement « En Marche » est très dure. Il me paraît essentiel d'en reporter l'application.

Il faut bien sûr soutenir les entreprises qui proposent des matériaux moins émissifs et des techniques limitant la consommation d'énergie des logements.

En matière d'accès à la propriété, nous devons imaginer des dispositifs de soutien, portés par l'État et les collectivités locales, plus incitatifs et plus lisibles. Ils doivent concerner les nouveaux propriétaires, mais aussi les anciens qui ont le souci d'améliorer la performance énergétique de leurs biens. **A mes yeux, les aides financières ne doivent pas se concentrer sur les ménages les plus modestes car la transition écologique a une portée universelle.**

Le bois est, bien sûr, un matériau d'avenir, mais il n'est pas le seul car d'autres permettent aussi des performances énergétiques notables. Dans le Jura, nous devons poursuivre le travail engagé pour mieux structurer la filière bois. Les propriétaires forestiers, les scieries, les transformateurs et les constructeurs doivent continuer à se parler pour s'approvisionner davantage entre eux, ce qui est gage de proximité et de qualité.

Enfin, il faut protéger les ménages contre les démarcheurs qui promettent des travaux d'isolation à bas coût. Lorsque ceux-ci sont réalisés, nous savons qu'ils sont bâclés. Il est indispensable de protéger les consommateurs, de valoriser le savoir-faire des vrais professionnels, de rappeler que tout travail sérieux a un coût.

Sur les questions liées à l'inflation

Depuis Janvier, les prix des matériaux ont augmenté en moyenne de 18% en France, en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement par la crise sanitaire, puis par la guerre en Ukraine.

Pour que les artisans puissent préserver leurs marges, je suggère d'agir sur la fiscalité, par exemple en élargissant les conditions d'accès au taux réduit de TVA.

Sur les questions de mobilité

Il est indispensable que votre Député porte la voix des départements ruraux face à des dirigeants nationaux qui les connaissent si peu.

Je m'opposerai à la mise en place de ZFE (Zones à faibles émissions) qui empêcheraient certains véhicules professionnels de se rendre dans les centres des grandes villes.

Dans le Jura, les professionnels ont besoin de leur véhicule pour travailler. Il convient donc d'abord de **limiter l'augmentation des prix des carburants**. L'État est le premier bénéficiaire de celle-ci. Il doit « rendre l'argent » des taxes supplémentaires qu'il engrange.

Parallèlement, il faut encourager les mobilités propres. Le véhicule électrique en fait partie même si, pour le moment, malgré les dispositifs incitatifs, il demeure trop cher à l'achat et se heurte à un maillage de bornes de recharge insuffisant.

En outre, les engins utilisés par les entreprises ne peuvent pas tous fonctionner à l'électricité.

Dans le Jura, compte-tenu de l'engagement du territoire du Grand Dole pour le développement de la filière hydrogène, nous avons tout intérêt à soutenir cette solution. Toutefois, il y a encore du chemin à parcourir pour faire baisser les coûts de production. Les réflexions récentes laissent apparaître que l'hydrogène s'envisage prioritairement pour les mobilités lourdes (camions, cars, bennes à ordures...).

Sur les questions relatives aux marchés publics

Les règles de marchés publics reposent sur certains dogmes qui méritent d'être réinterrogés. Par exemple, l'interdiction du critère de la proximité, qui est aujourd'hui plus ou moins contournée par le critère « écologie », pourrait être utilement questionnée.

La priorité doit être de renforcer **l'accès des TPE aux marchés publics**. Pour cela, il y a deux leviers simples et incontournables :

- L'allotissement,
- La simplification des règles de soumissionnement.

Je ne suis pas certaine que l'interdiction pure et simple de la négociation dans le processus d'attribution des marchés soit de nature à favoriser les entreprises locales. En revanche, ces négociations doivent faire l'objet d'un suivi sérieux dans le temps, car **j'aurai toujours plus confiance dans les engagements pris par un artisan de proximité qu'en ceux de représentants de grands groupes.**

Sur les questions de charges administratives

Je soutiendrai les lois qui réduisent les charges des entreprises, qui diminuent les délais administratifs, qui simplifient les procédures.

J'encouragerai les stages préalables à l'installation.

Je souscris à l'idée de réviser le statut d'auto-entrepreneur pour éviter la concurrence déloyale avec les TPE et les PME, mais aussi dans l'intérêt des auto-entrepreneurs eux-mêmes dont la protection sociale est aujourd'hui insuffisante, notamment pour la retraite.

Sur les questions liées à l'emploi et la formation

Depuis le mois de janvier, je multiplie les visites d'entreprises dans notre circonscription. Éluée Députée, je continuerai, car le contact avec les chefs d'entreprises et leurs salariés est riche d'enseignement et, à titre personnel, me plaît.

Tous les chefs d'entreprises que j'ai rencontrés, quel que soit leur domaine d'activité, m'ont parlé de leur difficulté à recruter. A mes yeux, il s'agit du problème « N°1 » aujourd'hui.

L'orientation essentielle est de revaloriser le travail, le mérite et l'effort dans notre pays. **Celui qui travaille doit gagner significativement plus que celui qui vit des aides sociales.** L'écart doit être plus grand entre le salaire issu du travail et l'indemnisation du chômage.

Ensuite, il faut revaloriser les métiers manuels Il y a encore trop de freins psychologiques à lever, notamment dans l'Éducation Nationale. Je soutiendrai donc le « stage de 3ème » en permettant aux maîtres de stage qui le souhaitent de confier plus de tâches aux jeunes. **Je soutiendrai l'apprentissage et l'alternance. Non seulement ils « sauvent » des jeunes qui s'ennuient dans les études théoriques, mais ils répondent à un besoin criant de l'économie française.**

Comme je l'ai dit, je n'entends pas être une Députée exclusivement à Paris. Dès lors, je suivrai avec une grande attention les projets des établissements jurassiens qui répondent aux besoins spécifiques de nos entreprises : Institut des

Compagnons, Lycée du Bois de Mouchard, Lycée Duhamel à Dole, CFA, école de production, etc...

Je suis favorable à une augmentation des salaires qui pourra être financée par une baisse des cotisations sociales, elle-même permise par des réformes structurelles (réformes des retraites, de l'assurance chômage, débureaucratization du pays).

Sur la réforme des retraites

Même si le sujet est peu populaire, je suis favorable à porter progressivement l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, en raison de l'allongement de la durée de la vie, et dans le but de préserver un système par répartition.

A mes yeux, la réforme devra être globale, avec :

- La meilleure prise en compte des carrières longues et pénibles,
- **La préservation des dispositifs de départ anticipé pour les salariés usés par le travail et les personnes en situation d'invalidité**
- La revalorisation des petites pensions avec un plancher fixé au niveau du SMIC pour les carrières complètes.
- La libéralisation du cumul d'un emploi et d'une retraite pour les ceux qui souhaitent conserver une activité.
- Une meilleure prise en compte de la place des conjoints et conjointes d'artisans.

Sur le label RGE

Il faut continuer à faire connaître le label RGE au grand public et, au besoin, simplifier son fonctionnement global, en particulier en ne limitant pas aux plus modestes les primes auxquelles il donne accès.

Pour cela, nous travaillerons en lien avec la CAPEB et les différentes organisations professionnelles.

Sur la question de la facturation électronique

La facturation électronique sera mise en place pour les TPE au 1er Juillet 2024.

Elle devrait à terme simplifier la vie des entreprises et participer à la lutte contre la fraude.

Elle représente néanmoins un changement non négligeable pour certaines TPE et PME. Je soutiendrai les initiatives prises pour accompagner cette transition.

Sur les questions relatives à l'URSSAF

Il est essentiel de repenser la façon dont sont menés aujourd'hui les contrôles de l'URSSAF. Quoi qu'en dise l'État, ils demeurent trop souvent « à charge ».

Sur la question précise des repas pris au restaurant par les ouvriers d'un chantier, je pense qu'ils ne devraient pas être considérés comme avantage en nature et donc exclus de l'assiette des cotisations sociales.

La déduction forfaitaire spécifique (DFS) doit être préservée, sans que l'employeur ait à démontrer les frais professionnels de son salarié. Soyons dans la simplicité et la confiance !

Sur le GNR

En tant que vice-Président de la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale, le Député actuel de notre circonscription, Jean-Marie SERMIER s'est battu contre la suppression progressive de l'exonération de TICPE sur le GNR.

Je partage son avis, consciente des surcoûts à la charge des entreprises concernées, et de l'absence de carburant alternatif.

Sur la question concernant le prêt rénovation

Comme je l'ai écrit plus haut, je suis favorable à l'universalité des dispositifs de soutien à la rénovation des logements.

Il convient donc de réinterroger les conditions de ressources des prêts « rénovation » ainsi que les éventuels critères d'âge dans la mesure où, par définition, l'emprunteur est propriétaire.

■ ■ ■

En conclusion, il me semble important d'écrire que je serai aux côtés des entreprises de notre circonscription, des PME, des TPE, des artisans et des commerçants.

Je serai à votre écoute pour étudier l'impact des projets de loi sur votre quotidien et relayer vos attentes à l'Assemblée Nationale.

En tant qu'élue locale, **je serai une interlocutrice mobilisée pour faciliter vos démarches, vous aider dans d'éventuelles difficultés, accompagner vos projets.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien fidèlement


Justine GRUET